



marseille, le 20 DEC. 2011

Jacky GERARD

Vice-Président du Conseil Général
 des Bouches du Rhône
 Maire de Saint-Cannat

22 DEC 2011

Mairie d'EYGUIERES	
Date	N°
22 DEC 2011	8286
M. Le Maire	IRCS
Adjoint	Secrétariat
Finances	CCAS
Etat-Civil	RH
Accueil	Techniques
P.M.	118
Média/Bois	Hygiène
MDA	Hygiène Bar
Com Protocole	Assistance
Espace Emploi	
Suivi :	

1 copie STM
 PA

Monsieur Henri PONS
 Maire d'Eyguières
 Hôtel de Ville
 13430 EYGUIERES

Copie le 27/12

Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de mettre en œuvre un vaste programme de débroussaillage le long du réseau routier départemental.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 322-7 du Code Forestier complété par l'arrêté préfectoral n° 163 du 29 janvier 2007, les collectivités territoriales propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique sont tenues de réaliser à **leurs frais** le débroussaillage de ces axes, sur une largeur ne pouvant excéder 20 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie, **sans que les propriétaires puissent s'y opposer.**

L'élaboration d'un programme quinquennal établi en fonction du niveau de risque d'incendie de forêt a permis d'apporter une réponse cohérente à l'importance de la superficie à traiter (2 200 ha) et l'étendue géographique du réseau routier départemental.

Compte tenu de ces éléments, la **RD17d**, située sur le territoire de votre commune, va prochainement faire l'objet de travaux.

A ce titre, je vous informe du démarrage du chantier prévu dans le 1er semestre 2012. Je vous précise également que l'ensemble des propriétaires des fonds concernés par ces travaux a été saisi par courrier recommandé avec accusé de réception.

Je vous demanderais, toutefois, de bien vouloir procéder à l'affichage du présent courrier en votre mairie.

Pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, je vous invite à prendre contact avec les techniciens forestiers de la Direction de l'Environnement :

- secteur Nord du département : M. Vincent GOMEZ (06 17 99 88 34)
- secteur Sud du département : M. Lionel LONG (06 17 99 88 35).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. *et*
cordiale.

**Le Vice-Président
Délégué à l'Environnement
et à la Gestion des Domaines Départementaux
Maire de Saint-Cannat**



Jacky GERARD